

DÉCLARATION D'INUTILITÉ DE PARCELLE – CAMPUS DE NANTES

Le conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts ;

Vu le plan de la parcelle concernée ;

Vu la note de présentation jointe à la présente délibération.

Considérant la sollicitation des services d'évaluation domaniale de Nantes sur l'utilisation de la parcelle CV82 (6 484 m²) suite à une demande d'acquisition de celle-ci ;

Considérant que la parcelle concernée se situe en dehors de l'enceinte du campus n'est et ne sera d'aucune utilité pour l'Université Gustave Eiffel ;

Considérant qu'il est proposé au conseil d'administration de déclarer l'inutilité de cette parcelle nommée CV82.

Délibère

Article 1^{er}

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération, comme suit :

Nombre de votants	:	28
Nombre d'abstentions	:	0
Nombre de votes pour	:	28
Nombre de votes contre	:	0

Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président de l'Université Gustave Eiffel
À Champs-sur-Marne, le 29 juin 2023



Gilles ROUSSEL

FICHE DE PRÉSENTATION

Bouguenais- déclaration d'inutilité- Parcelle CV 82

Information

Vote

Contexte :

1) Demande de remise de terrain, propriété de l'état, à France Domaine

Les services de France Domaine ont sollicité la Direction du Campus de Nantes, pour nous solliciter sur l'utilisation de la parcelle CV82 (6 484 m²), en vue de l'acquisition de ce terrain terrain en limite de propriété du campus afin d'agrandir l'exploitation d'élevage d'ovins et de caprins de M. Ammoura Issam. Cette parcelle se situe de l'autre côté de la Route de Bouaye qui dessert l'allée des Ponts et Chaussées menant au campus.

La parcelle CV 82 qui se trouve en dehors de l'enceinte du campus n'est et ne sera d'aucune utilité pour l'Université Gustave Eiffel.

Document(s) joint(s) :

- Note avec plan de situation de la parcelle concernée

Département :
LOIRE ATLANTIQUE

Commune :
BOUGUENAIS

Section : CV
Feuille : 000 CV 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 21/02/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle de Topographie et de
Gestion Cadastre de NANTES 2, rue du
Général Margueritte 44035
44035 NANTES Cedex 1
tél. 02 51 12 86 36 -fax
ptgc.440.nantes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

